

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 23 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le jeudi vingt-trois janvier deux mille vingt à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LEVEQUE, MM. COQUIN, VIVET et Q. HOLVOET.

ABSENTS : MME BURY, MM. PAROLARI, ROBAR, CONSTANTIN et MME HUGUIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés.

Accepté à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE À LA MICRO-CRÈCHE

Des dysfonctionnements répétitifs de l'éclairage intérieur de la micro-crèche sont constatés depuis plusieurs mois.

Trois entreprises ont été contactées, une seule a transmis un devis. Il s'agit de l'Entreprise Générale David DEMARTIN pour un montant HT de 1 000 € (soit 1 200 € TTC).

Les travaux consisteront à installer 10 spots à LED, des télérupteurs avec boutons poussoir.

Adopté à l'unanimité.

3 – AUTORISATION DE DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET SUR LE BUDGET COMMUNAL M14

Étant donné que le budget 2020 n'est pas encore voté, les dépenses d'investissement ne sont pas autorisées sauf dans le cadre d'une délibération et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Différents travaux nécessitent d'être engagés avant le vote du budget.

Il convient d'autoriser le Maire à régler les dépenses suivantes :

- Les travaux d'éclairage de la micro-crèche (1 200 € TTC).

- Les travaux d'éclairage public, rue du Jardin Fréminet. (1 727,29 € TTC)
- L'achat d'un ordinateur pour le CCAS (780 € TTC).
- Achat de divers panneaux de signalisation de voirie et leurs fournitures (brides et supports) pour un montant de 997,92 € TTC.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement constatées en 2019 pour le budget communal M14.

Chap.	Dépenses inscrites au budget 2019	1/4 du budget 2019	Dépenses à engager	Société	Chap.	Art.	TTC
21	120 000,00	30 000,00	Achat de panneaux de signalisation	VILL'EQUIP	21	2152	997,92
			Achat d'un ordinateur pour le CCAS	ALPHAPC	21	2183	780,00
			Éclairage micro-crèche	Entreprise Générale DEMARTIN	21	2181	1 200,00
			Éclairage public rue du Jardin Fréminet	SPIE	21	21538	1 727,29

4 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES, DE SERVICES ASSOCIÉS

Le SDESM sollicite les différentes communes pour participer au groupement de commandes pour la période 2020-2025. Les lois NOME, PACTE et plus récemment « Energie et climat » ont entériné la fin des tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité pour les professionnels. Pour tous les acteurs publics, cela impose une mise en concurrence dans un domaine nouveau et complexe. C'est dans ce cadre que, parallèlement à son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique de l'énergie, le SDESM a constitué un groupement de commandes pour accompagner des entités publiques du Département de Seine et Marne dans leurs obligations en matière d'achat de gaz et d'électricité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à ce groupement de commandes.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage des gouttières de la Collégiale

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise est intervenue pour nettoyer les gouttières de la Collégiale. Malheureusement, bien qu'ayant un caractère d'urgence pour ne pas aggraver les fuites constatées et malgré les différentes demandes, cette opération ne serait pas subventionnée du fait que les travaux ont déjà été réalisés.

Informations sur l'interco

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à nos interventions et celles d'autres communes membres au sein du conseil communautaire, le plan pluriannuel d'investissement n'a pas été voté en l'état et a été reporté. Pour rappel, ce plan prévoit le doublement du prix de l'eau d'ici un an et le triplement à moyen terme. De nouvelles discussions sont engagées au sein de l'intercommunalité.

Remerciements du Maire

Au cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du conseil d'ici les élections municipales, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil pour ces années de travail en commun. Le travail a été de bonne qualité, en bonne entente au sein du conseil et toujours dans l'intérêt général.

Éclairage public rue Eugène Chassaing

Madame LEVEQUE signale qu'une lampe face au 9 rue Eugène Chassaing ne fonctionne plus.

Station d'épuration

Monsieur COQUIN signale que quelqu'un est intervenu à la station d'épuration et demande s'il y a toujours des roseaux ? Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de règle particulière pour la taille. Monsieur COQUIN a également constaté que le portail de la station a été changé. Monsieur le Maire a demandé à être informé par la Communauté de Communes à chaque intervention.

Borne cassée Route du Moulin de Chaunoy

Monsieur COQUIN fait également remarquer qu'une borne située route du Moulin de Chaunoy est cassée.

Ornières rue des Pourtours des Fossés

Monsieur COQUIN signale qu'un camion a stationné en face de Monsieur FRISON, et qu'en partant il a laissé des ornières et cassé une plaque d'égout en fonte. Monsieur le Maire a fait remarquer qu'il a fait mettre un panneau devant chez Monsieur COQUIN pour interdire le stationnement des poids-lourds.

Cimetière – Reprise des concessions

Madame BEROS informe le Conseil que les travaux de construction d'un ossuaire et de reprise des concessions ont commencé.

***Plus aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal, la séance est levée
À 18h55 et la parole est donnée au public.***

- Madame LE LOUEDEC signale qu'un fil pend jusqu'au sol à l'angle de la rue Eugène Chassaing et de la rue Guillaume de Champeaux. Monsieur le Maire fera le nécessaire pour que cela soit mis en sécurité.
- Monsieur LOLLIER signale qu'un boîtier fibre est ouvert vers la Poste. Monsieur le Maire en informera COVAGE. Il informe que la porte du transformateur pour la fibre a été forcée par les sociétés qui interviennent car les agents n'ont pas la clé.
- Monsieur LORENC signale que le Conseil Municipal de ce soir n'était pas porté sur l'application PANNEAUPOCKET.
- Monsieur LORENC explique qu'en remontant la route du Moulin de Chaunoy, une cavalière tenait son cheval d'une main et une poussette avec un enfant de l'autre main. Il informe également qu'il est allé à la gendarmerie déposer une main courante car une

cavalière s'en est prise au véhicule de sa femme en tapant sur le toit. Apparemment, cette personne reste au milieu de la route avec le cheval pour faire de la provocation. Il demande également l'intervention de la Mairie à propos du parking qui n'est pas privé. M. LORENC déclare : « ça va mal finir ! »

- Madame LABOULAIS demande s'il serait possible de faire balayer les caniveaux jusqu'à la pharmacie.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h10.